Réf:BM

Greffe
du Tribunal de Commerce de
EVREUX
PALAIS DE JUSTICE
4bis RUE DE VERDUN BP 382
27003 EVREUX CEDEX
MINITEL : 08.36.29.11.11.

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

SA CLEOR
ZAC du Bois des Communes - 264
Rue Jean Monnet - Netreville
27000 EVREUX

Dépôt effectué par :

S.A.R.L. SOS FORMALITES
26 Paul Vaillant Couturier
94200 IVRY SUR SEINE

Numéro RCS : EVREUX B 413 873 670 <39267/2004B00109>

Pièces déposées le 24/05/2004 Numéro : 2401646

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 27/11/2003
DISSOLUTION SANS LIQUIDATION DE LA SA EUROPEENNE
DE BIJOUTERIE (DEMANDE D'AUTORISATION)

BORDEREAU DE FRAIS

Exonéré Taxe	5,90 EUR	*38,70 FRF*
Soumis à Tva	6,05 EUR	*39,69 FRF*
Montant Tva	1,19 EUR	*7,81 FRF*
TOTAL T.T.C.	**13,14 EUR**	***86,19 FRF***

L'un des Greffiers associés

TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVREUX * (EURE) *

"CLEOR"

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 899.500 EUROS

SIEGE SOCIAL A MONTREUIL (93100)

Rue Kléber n°18

RCS BOBIGNY B 413 873 670 (97 B 00102)

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2003

L'AN DEUX MIL TROIS,
LE VINGT SEPT NOVEMBRE,
A DIX HUIT HEURES,
AU SIEGE SOCIAL.

Le Conseil d'Administration s'est réuni au siège social, sur convocation écrite du 24 novembre 2003 de son Président, Monsieur Gilles BENNEJEAN.

Il résulte du Registre de Présence, signé par les membres à leur entrée en séance, que sont présents :

Madame Cécile CHATRON MICHAUD,
Madame Nawal MALJETTE,

Monsieur Gilles BENNEJEAN, Président du Conseil d'Administration dirige les débats.

Monsieur Le Président constate la présence de l'ensemble des Membres du Conseil d'Administration, et qu'en conséquence, il peut valablement délibérer, la Société ne comportant pas de Comité d'Entreprise.

Il rappelle au Conseil qu'il l'a réuni à l'effet de délibérer sur l'Ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- Dissolution sans liquidation de la société anonyme « L'EUROPEENNE DE BIJOUTERIE » détenue à 100%, avec option au régime de faveur des fusions prévu notamment à l'article 210-0 A du Code Général des Impôts, introduit par l'article 85-I-F de la loi de finances pour 2002 et par l'instruction fiscale du 7 juillet 2003 (BOI 4 I-1-03) ;
- Pouvoirs pour formalités.

EXPOSE

Le Président ouvre la séance.

Il aborde l'ordre du jour et expose qu'il demande l'autorisation de dissoudre sans liquidation :

La société par actions simplifiée « **L'EUROPEENNE DE BIJOUTERIE** » au capital de 5.174.564,25 euros dont le siège est situé à EVREUX (27000), ZAC du Bois des Communes, rue Jean Monnet n°264 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'EVREUX sous le numéro 329 121 073 (2003 B 282).

La société exploite différents fonds de commerce aux adresses suivantes :

- Les Rives de l'AA, ZAC des Frais Fonds Centre Commercial AUCHAN, 62219 LONGUENESSE ;
- Centre Commercial CARREFOUR, Avenue de l'Europe, 62120 AIRE SUR LA LYS ;
- Centre Commercial CARREFOUR, 40 Avenue de Verdun, 62600 BERCK SUR MER ;
- Centre Commercial CORA, 1115 Avenue de la Libération, 62700 BRUAY LA BUISSIERE ;
- Centre Commercial CORA, 310 Route Nationale, 62710 COURRIERES ;
- Centre Commercial CORA, Vendin le Vieil, 62300 LENS ;
- Centre Commercial COTE DE NACRE, lot n°1777/1782, Boulevard du Maréchal Juin, 14000 CAEN ;
- Centre Commercial CORA, 2 rue Jacquard, 59210 COUDEKERQUE BRANCHE ;
- 35 GR Rue Maurice Violette, 28100 DREUX ;
- Centre Commercial AUCHAN RN 44 02100 FAYET ;

CC1

GR NT

- Centre Commercial CARREFOUR, 6 rue de Teilhard de Chardin, 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC ;
- Centre commercial GRAND HAVRE LA LEZARDE, 76290 MONTIVILLIERS ;
- 184 rue du Maréchal Joffre, 76600 Le HAVRE ;
- 13 rue fontaine l'épine, 25500 MORTEAU ;
- Centre Commercial CORA, 57160 MOULINS LES METZ ;
- Niveau 3 Forum des Halles, Rue des Piliers, 75001 PARIS ;
- Centre Commercial CARREFOUR, Route de Cernay, 51100 REIMS ;
- Espace du Palais, rue Eugène Delacroix, 76000 ROUEN ;
- Centre Commercial SAINT SEVER 125, 76100 ROUEN ;
- 6 Rue aux huiliers, 27200 VERNON ;
- Centre Commercial CARREFOUR, avenue Du Grand Cottignies, 59290 WASQUEHAL ;
- Centre Commercial CORA, avenue Clemenceau, 59139 WATTIGNIES ;
- 16 bis et 18 Rue Gambetta, 78200 MANTES LA JOLIE.

Monsieur le Président est invité à donner toutes explications sur l'opération envisagée.

Celui-ci expose que la transmission universelle de patrimoine a pour objectif de rassembler au sein d'une même entité les fonds de commerce sous enseigne CLEOR et les fonds de commerce rachetés aux actionnaires de la société GOLDY et qui devraient passer rapidement sous enseigne CLEOR.

En outre, il rappel que dans le cadre du financement de l'opération de rachat de 100% des titres de L'EUROPEENNE DE BIJOUTERIE, les établissements bancaires ont souhaité prendre des nantissements sur différents fonds de commerce. Cette opération est donc nécessaire au respect de nos différents engagements.

Il rappel que la société détient la totalité des ACTIONS constituant le capital social de la société par actions simplifiée « L'EUROPEENNE DE BIJOUTERIE » et que pour les raisons précédemment exposées le maintien de cette structure ne paraît pas souhaitable qu'ainsi il paraîtrait opportun d'envisager la dissolution, sans liquidation, dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil.

Le Conseil procède à l'examen de la déclaration de dissolution-attribution qui doivent être signées ce jour.

Diverses observations sont échangées.

Cc 1

GB NF

Des explications sont données par Monsieur le Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil est appelé à statuer sur les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

Le conseil d'administration décide la dissolution anticipée de la société par actions simplifiée « **L'EUROPEENNE DE BIJOUTERIE** » au capital de 5.174.564,25 EUROS dont le siège est situé à EVREUX (27000), rue de Jean Monnet n°264, ZAC DU BOIS DES COMMUNES, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'EVREUX sous le numéro 329 121 073 (2003 B 282).

Avec option au régime de faveur des fusions prévu notamment à l'article 210-0 A du code général des impôts et introduit par l'article 85-I-F de la loi de finances pour 2002 et par l'instruction fiscale du 7 juillet 2003 (BOI 4 I-1-03. La présente décision prendra effet ce jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, le Conseil d'Administration décide de donner tous pouvoirs à son Président, Monsieur Gilles BENNEJEAN et à son Directeur Général, Monsieur Pascal MALJETTE, à l'effet d'agir au nom et pour le compte de la Société, aux charges et conditions qu'il avisera, aux effets ci-dessus, signer toutes pièces, tous actes et documents, élire domicile, constituer tous avocats, substituer et déléguer tout ou partie des pouvoirs conférés qui sont énonciatifs et non limitatifs et plus généralement faire tous ce qui sera utile ou nécessaire en vue de la conclusion et de la réalisation de la dissolution sans liquidation avec transmission universelle de patrimoine.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CCM

NM

GB

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Membres du Conseil d'Administration.

Monsieur Gilles BENNEJEAN
PRESIDENT DU CONSEIL

Madame Cécile CHATRON MICHAUD
ADMINISTRATEUR

Madame Nawal MALJETTE
ADMINISTRATEUR

Enregistré à : RP MONTREUIL EST
Le 01/12/2003 Bordereau n°2003/482 Case n°5
Enregistrement : 230 €
Timbre : 60 €
Total liquidé : deux cent quatre-vingt-dix euros
Montant reçu : deux cent quatre-vingt-dix euros

Ext 1540

L'Agent

K.ROUX
Agent des Impôts